



Académie de LILLE 2018

PLP  CPE  Certifié

1 juin 2018 4 juin 2018 le 31 mai 2018

Nom : .....

Prénom .....

Date de naissance : .... / .... / .....

Adresse personnelle

.....

.....

Mail : .....

Etablissement : .....

.....

.....

.....

Echelon .....

Date de passage : ... / ... / .....

Vos commissaires paritaires Action & Démocratie :  
Jean-Michel Beudin, Mélika Dierendonck, Michel Paillard, François Pawlaczyck, Muriel Vandeville, Sylvie Vinsard, Farid Yahiaoui, Joelle Zaczyk, Véronique Harnétiaux et Fabien Cattez

Merci de compléter et de l'envoyer accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse à :

Action et Démocratie LILLE

48 Rue Gabriel Fauré  
59130 Lambersart

ou par mail [ad.acilille@gmail.com](mailto:ad.acilille@gmail.com)

[sylvie.vinsard@wanadoo.fr](mailto:sylvie.vinsard@wanadoo.fr)

## Avancement de Grade à la Hors- Classe

Année scolaire 2017-2018

### Calcul du barème

#### 1. Valeur professionnelle (prise en compte des notes au 31.08.2016)

##### Avis du chef d'établissement

- Très satisfaisant (20% maxi)
- Satisfaisant
- A consolider

##### Avis des inspecteurs

- Très satisfaisant (20% maxi)
- Satisfaisant
- A consolider

#### 2. Ancienneté dans la plage d'appel examinée au 31.08.2018

Echelon (voir tableau) ...../160

Note ...../160

#### Valeur professionnelle émis par le Recteur

Lors d'une commission et validée à l'issue de la CAPA

- Excellent 145 pts
- Très satisfaisant 125 pts
- Satisfaisant 105 pts
- Défavorable 95 pts

Barème connu après CAPA

Total ..... /305



## Action et Démocratie 1<sup>er</sup> syndicat des PLP

Accès à la hors-classe des : PLP , CPE et Certifié

#### Barème de l'Ancienneté dans la plage d'appel

Points échelons au 31.08.2017

Echelons	9 <sup>ème</sup> +2 ans	9 <sup>ème</sup> +3	10 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup> +1	10 <sup>ème</sup> +2	10 <sup>ème</sup> +3	11 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup> +1	11 <sup>ème</sup> +2	11 <sup>ème</sup> +3	11 <sup>ème</sup> +4
Durée	0	1an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Barème	0 pt	10	20	30	40	50	60	70	80	100	110 pts

Echelons	11 <sup>ème</sup> +5	11 <sup>ème</sup> +6	11 <sup>ème</sup> +7	11 <sup>ème</sup> +8	11 <sup>ème</sup> +9 et plus
Durée	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et plus
Barème	120	130	140	150	160 pts

#### Remarques

Les avis des chefs d'établissements devront être communiqués avant le 4 avril 2018.

« A titre exceptionnel, une opposition à la hors classe pourra être formulée et elle fera l'objet d'un rapport transmis à l'intéressé »

10% des promouvables par échelon pourront avoir un avis excellent.

45% des promouvables par échelon pourront avoir un avis très satisfaisant.

Le barème final sera constitué de la somme du barème de l'échelon et de l'appréciation du Recteur soit un barème maxi de 305 pts et un barème mini de 95 pts.

Disparition de la bonification ZEP ce qui permettait précédemment à des collègues étant au 10<sup>ème</sup> échelon d'être promus

Disparition de la bonification bi admissible

Toujours pas de bonification pour les collègues TZR ni les collègues étant Meilleur Ouvrier de France ( MOF)

Période de consultation des avis sur i-prof à partir du 4 mai 2018

